



Appel à Projets de Recherche en Épileptologie 2010

**La Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie (FFRE)
prévoit de financer en 2010 :**

- un projet « Equipe émergente » pour un montant maximal de 160 K€ sur deux ans
- un projet de recherche à hauteur de 30 K€ sur un an

• Les projets 30K€ et 160 K€ peuvent concerner tous les champs de la recherche sur l'épilepsie : développements diagnostiques ou thérapeutiques, épidémiologie, études socio-économiques, génétique, neuroscience fondamentale appliquée aux Épilepsies, troubles psychologiques ou cognitifs associés à l'Épilepsie...

• Le porteur d'un projet **Équipe émergente** peut être un clinicien ou un chercheur de niveau post-doctoral: Une priorité sera donnée aux **projets novateurs** associant des acteurs appartenant à **des champs disciplinaires différents**. Le financement du projet doit être couvert totalement par la FFRE. Les objectifs doivent être atteints au terme des deux ans du contrat. Un rapport sera demandé à la fin de la 1ère année.

• Les projets d'un montant inférieur ou égal à 30 K€ n'ont pas de contraintes en termes de multi-financement. Une priorité sera donnée aux projets cliniques

• Le financement apporté par la FFRE pour les projets 30K€ et 160 K€ peut concerner : l'équipement, les frais de fonctionnement ou les salaires.

• Le porteur de projet est responsable du choix des bénéficiaires pour le versement des salaires - cf. circulaire de l'Éducation Nationale relative à la résorption des libéralités.

Le dossier de candidature, rédigé en anglais, comportera :

- Une **page de garde** jointe dûment remplie, en format word

En format pdf :

- Un **curriculum vitae** du porteur de projet comportant en particulier une évaluation de sa production scientifique basée sur des indicateurs quantifiés (taux de citation des publications, index H et M...)
- Une **description de l'équipe** de recherche et de ses moyens
- Une **description du projet** et de ses objectifs (*max. 5000 mots hors bibliographie*)
- Un **calendrier** de réalisation du projet
- Une **annexe financière** détaillant les différents postes budgétaires.

• L'évaluation sera confiée à des experts extérieurs au Conseil Scientifique de la FFRE (et étrangers pour les projets 160 K€) et la décision sera transmise aux porteurs de projets au plus tôt fin mai 2010.

• Pour tous les projets financés par la Fondation, la FFRE devra être mentionnée dans toutes les publications, événements... traitant de ce projet ; la FFRE fournira aux lauréats un kit de communication avec son logo, phrase de présentation etc...

Date limite de réception des dossiers : 20 mars 2010

Par courriel à : ffre@fondation-epilepsie.fr

Deux copies postales sont à adresser à : FFRE - 9 avenue Percier - 75008 Paris

Tél. : 01.47.83.65.36 - www.fondation-epilepsie.fr